

Invitation à la réflexion sur la réalité migratoire par le Pôle Éthique du diocèse de Saint-Etienne



« Parler de la migration n'est pas facile, même s'il s'agit d'une réalité qui fait partie de l'histoire de l'humanité ». Cardinal Francesco Montenegro, archevêque d'Agrigente.

L'île de [Lampedusa](#) étant sous sa juridiction, il y accueille le [Pape François](#) lors de sa visite en [juillet 2013](#).

La vague migratoire actuelle en Europe provoque de multiples réactions passionnelles, quelquefois violentes, allant d'un extrême à l'autre, du rejet total à l'accueil inconditionnel, sans prise en compte de la complexité de la réalité.

Cette vague suscite, au travers de certains médias, nombre de récupérations à des fins politiques, pouvant induire des raccourcis simplistes plus ou moins dangereux. En toute question humaine, sociétale, à laquelle nous sommes confrontés, le premier enjeu consiste à passer de la réaction à la réflexion, de l'émotion au principe engendrant une réponse rationnelle.

Si les émotions sont des indicateurs de ce qui nous mobilise, nous dérange et nous questionne, nous sommes tous convoqués à les dépasser et les considérer comme de simples portes d'entrée pour accéder à un travail de réflexion ouvrant sur des actions constructives et durables.

Dans cette optique, **le Pôle Éthique du diocèse de Saint Étienne** propose un texte participant d'une réflexion ouverte à la complexité de la réalité soulevée par les migrations actuelles.

Ces migrations font partie de l'Histoire de l'humanité et aucun peuple ne peut prétendre avoir toujours vécu au même endroit. Nous sommes donc tous descendants de migrants.

Les migrations sont un moteur de changement à l'échelle économique, sociale et politique. Au fil du temps, via les réalités des colonisations, invasions, conquêtes, migrations, les populations se déplacent.

Qui demande à être accueilli ?

L'immigré c'est l'étranger qui est né à l'étranger et réside en France (y compris lorsqu'il a acquis la nationalité française). Un étranger est une personne qui réside en France et qui n'a pas la nationalité française. Le pourcentage d'immigrés et d'étrangers est stable depuis 1968. Il représente environ 14 % de la population. En revanche, les origines des personnes qui immigreront ont beaucoup évolué. La part des personnes d'origine européenne a diminué de moitié tandis que celle des personnes d'origine africaine ou asiatique a doublé.

En France, différentes immigrations apparaissent, que l'on peut définir en fonction de leur motif. Les chiffres donnés ci-après correspondent au nombre de titres délivrés aux étrangers majeurs à la suite d'une première demande de séjour. Au total 227 550 demandes de premier titre de séjour ont été déposées en France en 2016 (Chiffres estimés publiés par la Direction Générale des Étrangers en France).

Motif d'immigration Familiale :

88 010 demandes de titres soit près de 40 % des demandes.

Les rapprochements de conjoints ou d'enfants du couple ont lieu du simple fait que l'un des membres de la famille est français. Cette part est incompressible, puisqu'il s'agit du droit des nationaux à vivre avec leurs proches selon la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Motif d'immigration Étudiante :

70 250 demandes de titres soit plus de 30 % des demandes et 10 % des étudiants en France.

Motif d'immigration Humanitaire :

32 285 demandes de titres soit 14 % des demandes.

C'est le motif qui augmente le plus entre 2015 et 2016 (+41 %).

Plus de 60 % des personnes concernées par ce motif sont des réfugiés et apatrides, 20 % sont des étrangers malades, sans compter les victimes de la traite, les victimes de violences conjugales, et les demandes d'asile territorial (17 %)

Motif d'immigration Économique :

22 575 demandes de titres en 2016 soit 10 % des demandes.

Ce motif regroupe les démarches des personnes qui disposent de compétences et talents particuliers, d'actifs non salariés, de scientifiques, d'artistes, de salariés (les trois quarts des demandes émanent de personnes qui sont en situation d'emploi), de saisonniers.

Divers : 14 430 demandes de titres soit 6 % des demandes concernent des visiteurs étrangers, des entrées de mineurs, des anciens combattants, des retraités ou pensionnés

L'immigration Clandestine :

Il s'agit là d'une zone grise où, par essence, peu de données existent. Le seul indicateur fiable mesurant le nombre de clandestins est le recours à l'Aide Médicale d'État (AME), qui leur est réservée et qui s'élevait, fin 2011, à 208 974 bénéficiaires. Mais tous ne la demandent pas. Près de 90 % des personnes sont venues en toute légalité et se sont maintenues sur le territoire après l'expiration de leur droit au séjour. 40 000 déboutés du droit d'asile se retrouvent chaque année en situation irrégulière.

[Le droit à l'accueil du point de vue juridique](#)

La France, faisant partie des Nations Unies, est soumise à une obligation d'accueil découlant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (ONU 1948) : « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.* » (Art. 3), « *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.* » (Art.14).

Quelques grands principes sous-tendent le droit d'asile en France.

Le droit d'asile découle du préambule de la Constitution qui affirme que « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République. ». Il a été consacré par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 13 août 1993 : « Considérant que le respect du droit d'asile, principe de valeur constitutionnelle, implique d'une manière générale que l'étranger qui se réclame de ce droit soit autorisé à demeurer provisoirement sur le territoire jusqu'à ce qu'il ait été statué sur sa demande »

Le droit d'asile découle également de la Convention de Genève sur les réfugiés du 28 juillet 1951 et du droit de l'Union Européenne. La dernière réforme du droit d'asile en France date de 2015.

Voici à présent quelques éléments de vocabulaire :

Demandeur d'asile : personne qui demande le statut de réfugié parce qu'elle s'estime menacée dans son pays. Lorsque la personne n'obtient pas le statut (après différentes procédures), elle est déboutée et devient « sans papiers ».

Réfugié : personne qui a obtenu le « statut de réfugié » en application de la Convention de Genève (autre procédure, la protection subsidiaire). Dans ce cas, elle bénéficie de tous les droits des personnes vivant en France (Sécurité Sociale, prestations sociales...).

[Le droit à l'accueil du point de vue théologique](#)

Le Catéchisme de l'Église Catholique dit qu'il ne s'agit pas d'une simple option humaniste mais d'une obligation théologique. La perspective de la rupture avec Dieu (l'enfer comme « auto-exclusion définitive ») s'inscrit dans le rejet des plus pauvres, dont l'étranger. Le jugement dernier (Matthieu 25) est ainsi cité dans le Catéchisme (CEC 1033).

C'est donc une obligation morale non négociable de l'Évangile d'accueillir l'autre, dans l'esprit de Matthieu 25, 35 : « J'étais un étranger et vous m'avez accueilli » au-delà des quotas de répartition et de la question de l'ordre public, réalités certes incontournables. Cette injonction évangélique ne dispense pas, évidemment, d'une réflexion légitime sur la manière d'accueillir l'étranger et sur le nombre d'étrangers. Elle invite dans ce sens à prendre en considération la responsabilité des pouvoirs publics confrontés à cet accueil de populations migrantes.

Cette question de l'accueil n'est pas si simple, même pour nous chrétiens. Sans doute faut-il commencer par se poser la question du pourquoi des migrations ?

[Quel est le lieu de l'accueil ? Qu'est-ce que la Nation ?](#)

La Nation est la société à laquelle l'homme appartient en vertu de liens culturels et historiques particuliers.

Voici quelques citations de référence :

« La personne humaine, la nation est à la fois individualité irréductible et ouverture vers les autres. »
Saint **Jean-Paul II** : **Message à la Conférence Internationale du Travail 10,3.**

« A ce propos, il convient de rappeler que l'annonce de l'Évangile s'insère dans la culture des nations, en affermissant sa recherche de la vérité et en l'aidant à accomplir son travail de purification et d'approfondissement. Cependant, quand une culture se ferme sur elle-même et cherche à perpétuer des manières de vivre vieilles, en refusant tout échange et toute confrontation au sujet de la vérité de l'homme, elle devient stérile et va vers la décadence. » **Saint Jean-Paul II Centesimus Annus n°50.**

« Les nations mieux pourvues sont tenues d'accueillir autant que faire se peut l'*étranger* en quête de la sécurité et des ressources vitales qu'il ne peut trouver dans son pays d'origine. Les pouvoirs publics veilleront au respect du droit naturel qui place l'hôte sous la protection de ceux qui le reçoivent. Les autorités politiques peuvent en vue du bien commun dont elles ont la charge subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect des devoirs des migrants à l'égard du pays d'adoption. L'immigré est tenu de respecter avec reconnaissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, d'obéir à ses lois et de contribuer à ses charges. » **CEC 2241.**

Comment s'élabore une identité ?

Une donnée culturelle et anthropologique s'est consolidée au cours des siècles, se traduisant par une certaine façon de considérer la personne, d'organiser la cohabitation, le travail, etc. Une identité de fond apparaît donc que l'on ne peut mettre de côté pour envisager de nouvelles formes de société.

Notre identité, dont la quête est légitime, est dynamique et complexe et ne peut toutefois se résumer à des caractéristiques figées.

L'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) nous dit dans son **manifeste pour l'accueil de l'étranger (chapitre 12 du manifeste de l'ACAT : <https://www.acatfrance.fr/>)** :

« L'identité de chacun n'est pas donnée une fois pour toute mais se construit et se transforme tout au long de l'existence. À l'ère de la mondialisation, elle est faite d'une mosaïque aux couleurs multiples. Cette diversité est une richesse, c'est le mouvement même de la vie.

En France, grand pays d'immigrations, celles-ci ont dessiné progressivement notre identité grâce à leurs apports culturels, enrichi notre langue et contribué à notre prospérité. L'Europe elle-même est « une accumulation métisse, un creuset de cultures qui toutes ensemble font la civilisation européenne ». Ces identités ne constituent pas des abstractions figées, mais des réalités vivantes toujours en devenir. »

Plus que l'accueil, la rencontre...

Anthropologiquement, il est reconnu que l'inconnu fait peur et est souvent associé à une notion de danger, convoquant de multiples fantasmes et déclenchant ainsi des attitudes de repli identitaires, de protection défensive.

Des angoisses profondes et archaïques sont rapidement activées par la figure du migrant, qui représente et symbolise notre propre condition humaine, de passage sur la terre, né quelque part et allant vers un ailleurs ignoré et incertain, figure de la mort à soi, à sa patrie d'origine.

À ce fond commun d'humanité viennent se greffer, pour chacun, son histoire singulière, personnelle et familiale, histoires très souvent et profondément marquées en France par des réalités migratoires, avec des questions de double culture. La figure du migrant peut alors venir refléter sa propre histoire, pas toujours intégrée.

Seule la rencontre personnelle, singulière peut faire tomber les craintes, les indifférences, les préjugés, les peurs, et bâtir ce véritable vivre ensemble, ce que nous apprennent les évangiles, livre des rencontres par excellence.

Nous pourrions ici citer l'exemple d'Anticyclone à Montreynaud, ou des communes de Boën et Valfleury où l'accueil récent de nombreux migrants a pu se déployer dans d'authentiques rencontres humaines et dans des liens porteurs de vie.

Amin Maalouf (*Les identités meurtrières, ed. Poche, 1998*) nous invite à penser l'intégration et l'accueil en termes de rencontre et de réciprocité. Il déclare : « *J'aurais envie de dire aux immigrés : " Plus vous vous imprégnez de la culture du pays d'accueil, plus vous pourrez l'imprégner de la vôtre ", puis aux autres : " Plus un immigré sentira sa culture d'origine respectée, plus il s'ouvrira à la culture du pays d'accueil " ».*

Ainsi, la question de l'accueil convoque nécessairement celle de la rencontre sans faire l'économie d'une réflexion sérieuse sur ce que peut produire la mise en lien de cultures différentes. Cette mise en lien, qui peut parfois prendre les couleurs d'une mise en crise, n'est ni sans richesses profondes, ni sans difficultés réelles au plan de la construction de l'identité nationale.

L'éthique de la rencontre implique un profond respect, réciproque, de l'identité de l'autre, un accueil, au sens fort du terme, de l'autre, entraînant nécessairement un déplacement de soi, des questionnements de sa perception du monde et de la vie, voire des remaniements profonds de ces derniers. On ne peut pas imaginer rencontrer authentiquement un autre en refusant ce déplacement, en enfermant la question identitaire dans une immuabilité ne souffrant d'aucune transformation, niant par là son caractère essentiellement dynamique.

[Une invitation biblique](#)

La Bible nous invite à ces mouvements, à cette attitude non seulement spirituelle mais aussi existentielle en commençant par rappeler le principe de non oppression de l'étranger au nom d'une commune destinée :

[Exode23 :9](#)

Tu n'opprimeras point l'étranger ; vous savez ce qu'éprouve l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte.

Et, de manière plus positive :

[Deutéronome](#)

[10 :19](#)

Vous aimerez l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte.

Ou encore :

[Lévitique](#)

[25 :35](#)

Si ton frère devient pauvre, et que sa main fléchisse près de toi, tu le soutiendras ; tu feras de même pour celui qui est étranger et qui demeure dans le pays, afin qu'il vive avec toi.

Dans Genèse 12,1, Abraham est convoqué à l'itinérance : « Va, quitte ton pays, ta patrie, pour aller vers un pays inconnu... » ; et encore, dans le 1er livre des Chroniques (1 Ch. 29,15) : « car nous sommes des étrangers devant Vous et des voyageurs, comme tous nos pères ».

Ainsi, le chrétien, dans ce dynamisme biblique, n'a pas de demeure permanente ; il est étranger sur terre parce qu'il appartient à Dieu comme citoyen de la patrie céleste. Tant qu'il n'a pas atteint ce

terme, sa vie est un voyage comme les patriarches.

Et enfin, le Pape François nous rappelle ce fondement des fondements, selon lequel tout homme est à l'image de Dieu :

« Tout être humain est enfant de Dieu ! L'image du Christ est imprimée en lui ! Il s'agit alors de voir, nous d'abord et d'aider ensuite les autres à voir dans le migrant et dans le réfugié, non pas seulement un problème à affronter, mais un frère et une sœur à accueillir, à respecter et à aimer, une occasion que la Providence nous offre pour contribuer à la construction d'une société plus juste, une démocratie plus accomplie, un pays plus solidaire, un monde plus fraternel et une communauté chrétienne plus ouverte, selon l'Évangile. Les migrations peuvent faire naître la possibilité d'une nouvelle évangélisation, ouvrir des espaces à la croissance d'une nouvelle humanité, annoncée par avance dans le mystère pascal : une humanité pour laquelle toute terre étrangère est une patrie et toute patrie est une terre étrangère »

Message du Pape François pour la 100e journée mondiale des migrants et des réfugiés,

le 19 janvier 2014.

Pour le pôle éthique :

Véronique MAUARY

Le 12 septembre 2017

Marie MARCHAND

Marie-Agnès BOURG

Christian RATREMA

Père Patrick FRENAY

Père Eric MOLINA

- A noter qu'il existe différentes actions sur le diocèse en faveur des personnes migrantes : les associations caritatives pour de l'aide alimentaire, des vestiaires, des structures proposant de l'apprentissage du français, des soins, des associations accompagnant les personnes sur les volets juridiques, administratifs, des collectifs finançant des logements grâce à l'engagement financier de personnes, le futur dispositif Welcome du diocèse, le parrainage citoyen pour des jeunes réfugiés, proposé par la Direction de la cohésion sociale....